Suite à la fermeture de la Centrale : constats et propositions pour le soutien aux arts plastiques à Bruxelles

Note à la destination de :
Monsieur Philippe Close, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles

19 février 2026

Préambule

En décembre 2025, le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles a décidé la **fermeture de la Centrale for contemporary art**. Présentée comme dictée par des contraintes budgétaires, cette décision prive la scène artistique bruxelloise d'un lieu essentiel, engagé dans le dialogue entre l'art, les réalités bruxelloises et les enjeux sociétaux, dans un esprit de diversité et d'accessibilité. À la fois complémentaire des autres organisations artistiques et singulière dans son positionnement, la Centrale fait le lien entre les écoles d'art et le monde professionnel, tout en reliant la scène locale à l'international. Malgré une rénovation récente et un rôle reconnu dans la mise en lumière d'artistes de Bruxelles et d'ailleurs, elle fermera ses portes le 22 février 2026, suscitant une vive inquiétude au sein du secteur culturel.

Face à cette situation, **le secteur sonne la sonnette d'alarme** et se mobilise. Un communiqué de presse intitulé « Arts plastiques en danger »[1], soutenu par plusieurs organisations du secteur (ASAP, LaFAP, RABKO, 50° NORD - 3° EST, ASTRAC, Brussels Museums, NICC) a été largement relayé et accompagné d'une pétition ayant déjà recueilli quelque 7.000 signatures, témoignant d'une mobilisation significative des professionnel·les comme du public. Dans ce contexte, le RABKO a également adressé une lettre aux mandataires politiques de la Ville de Bruxelles et a rencontré le Bourgmestre afin d'exprimer les préoccupations et les attentes du secteur.

La présente note vise à **informer la Ville de Bruxelles des réalités d'un secteur trop souvent relégué au second plan dans le paysage artistique et culturel**. S'appuyant sur des données objectives et des constats de terrain, elle dresse un état des lieux non-exhaustif, tout en formulant une série de recommandations concrètes à destination de la Ville de Bruxelles. Elle souligne également le rôle structurant de la Centrale dans l'articulation des opérateurs culturels régionaux et, par extension, dans la construction des carrières artistiques. Nous espérons qu'elle inspirera également d'autres pouvoirs publics, afin de renforcer durablement le soutien aux arts plastiques et aux acteurs culturels qui contribuent à la vitalité et à l'attractivité de Bruxelles.

Signataires

RABKO - Réseau des Arts à Bruxelles / Brussels Kunstenoverleg
ASAP - Assemblée des Structures en Arts Plastiques
Brussels Museums - Fédération des Musées bruxellois

[1] Les liens vers les sources se retrouvent à la fin de cette note

I. Un contexte bruxellois en quelques chiffres

Ces trois dernières années, plusieurs analyses de fond ont été menées à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi elles figurent le **Cadastre de l'emploi** et le **Portrait socioéconomique du secteur des arts visuels** en Fédération Wallonie-Bruxelles, études menées par l'OPC. En communauté flamande, il y a eu **Loont Passie**, une étude sur la situation socio-économique des professionnel·les créatif·ves et le **Landschapstekening Kunsten 2025 de Kunstenpunt**, qui dresse un portrait global du secteur artistique.

Le croisement de ces données permet aujourd'hui de **dresser un état des lieux précis de la situation en Région de Bruxelles-Capitale**. Ces recherches mettent en lumière des points de convergence majeurs, soulignant les enjeux spécifiques auxquels les acteur·ices des arts visuels sont confronté·es sur ce territoire.

Ces **constats** constituent **le socle des mesures envisagées** dans la seconde partie.

a. Bruxelles, un territoire de créations multidisciplinaires

La Région de Bruxelles-Capitale accueille **85 % des artistes** recensé·es par les études de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Elle regroupe **36 % des structures professionnelles**, devançant largement les provinces de Liège (20 %) et du Hainaut (17 %). Ce paysage institutionnel est majoritairement composé d'**ASBL (78 %)**, tandis que les sociétés commerciales ne représentent que 10 %.

L'écosystème bruxellois se définit par l'hybridité des pratiques en arts visuels : **87 % des artistes mobilisent plusieurs disciplines dans leur travail**. L'installation (33 %) et la peinture (29 %) sont pratiquées ainsi que la photographie, le dessin, la vidéo, la céramique, le graphisme, la performance, et les arts numériques.

Les structures ont intégré cette réalité : si la peinture et la photographie restent dominantes (65 %) en termes d'expositions, les institutions ouvrent leurs programmations à l'ensemble de ces pratiques citées plus haut.

b. Précarité du secteur des arts visuels

Le secteur affiche **les revenus les plus bas du milieu culturel**. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le salaire annuel brut moyen d'un·e artiste plafonne à **19 918 €** (contre 35 127 € pour la moyenne régionale). Près de la moitié de celleux-ci perçoivent moins de 1 000 € net par mois. Côté néerlandophone, le constat est identique : la moitié des artistes plasticien·nes ont un revenu annuel net inférieur à 18 000 euros. Seuls **15 % des artistes** parviennent à vivre exclusivement de leur art.

Le parcours des créateurs repose sur une **forte hybridation des revenus** où le soutien familial et privé restent importants ainsi que le recours à d'autres emplois hors du champ de la création, **91 %** des artistes exercent des activités parallèles complémentaires, comme **l'enseignement** (32 %). Près de la **moitié des artistes de moins de 40 ans** vivent avec des revenus très précaires, **dont 10 % sans aucune ressource** et 39 % avec **moins de 1 000 € par mois**.

La précarité, le travail invisible et l'intermittence inhérente aux carrières artistiques - entraînent un risque de décrochage des artistes après 40 ans qui s'orientent vers d'autres métiers et parmi elleux une majorité de femmes. Toutefois, le « multi-entreprenariat » est la règle. Concernant les structures, bien que Bruxelles concentre 52 % de la main-d'œuvre totale, l'emploi au sein des opérateurs reste

fortement marqué par la précarité, notamment par le recours au bénévolat et au travail à temps partiel : on compte ainsi 4 943 travailleur·euses en FW-B pour seulement **2 444 équivalents temps plein (ETP)**.

c. Emploi et missions des artistes et des opérateurs

Le temps des artistes est fragmenté : selon l'Étude n° 15 de l'OPC, **35%** du temps de travail des artistes est dédié à la **production** (réalisation de l'œuvre), **20% à la recherche** (documentation, prospection, esquisses), 10% au travail administratif (comptabilité, fiscalité, facturation), 10% à la valorisation/monstration/diffusion des œuvres, 10% à la recherche de financements (appels à projets, bourses, résidences), 8% à la communication (contact presse, réseaux sociaux), 4% à la médiation/animation (workshops, conférences) et 3% à la formation (participation à des workshops).

Parallèlement, les structures doivent jongler avec un mix financier complexe (fédéral, régional, privé), ce qui alourdit considérablement leur gestion opérationnelle.

Selon une enquête menée par l'ASAP auprès d'une centaine de structures en arts visuels en FW-B, 60 % d'entre elles fonctionnent avec 0 à 2 employé·es. **Le bénévolat et le sous-emploi constituent donc une réalité structurelle en FW-B** (Enquête ASAP confirmé par le Bilan 2023 des arts plastiques et numériques de la FW-B).

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les missions de **diffusion et de valorisation** dominent largement le paysage culturel (83 %), suivies par la **médiation** (60 %). Cette dernière évolue d'ailleurs : l'objectif est désormais de favoriser la copropriété des projets avec le public plutôt que de se limiter à une transmission descendante. Toutefois, un déséquilibre majeur persiste : la priorité donnée à l'exposition des œuvres ainsi qu'à la médiation se fait au détriment du **soutien à la création**.

Le manque de rémunération systématique des artistes, conjugué à **la précarité des budgets de production**, fragilise l'ensemble du secteur. Cette instabilité menace non seulement **la diversité des nouveaux récit**s, mais aussi la constitution du patrimoine de demain.

d. La crise des espaces de création et de monstration

La « crise de l'espace » est particulièrement aiguë à Bruxelles. Les **artistes subissent des coûts de location élevés**, les forçant souvent à travailler dans leur espace privé. Cette situation les conduit à une forme d'isolement qui affaiblit, entre autres, leur pouvoir de négociation auprès des institutions.

Actuellement, le soutien public se concentre principalement sur les grandes institutions (BOZAR, Kanal, MRBAB). Les **structures de taille moyenne** (comme la Centrale), qui jouent un rôle important dans le développement des talents et constituent un pont entre l'enseignement artistique et les réseaux artistiques (internationaux), **manquent de reconnaissance**, de soutien **voire sont supprimées**. Elles constituent pourtant un **rouage essentiel dans la structuration des carrières artistiques en offrant des espaces de monstration adaptés à la pluralité des pratiques**.

De leur côté, les structures gérant des collections font face à une **pénurie de lieux de stockage physique**, ce qui complique et réduit l'acquisition de nouvelles œuvres et la conservation de ce patrimoine, réduisant par conséquent les opportunités de diffusion et de reconnaissance pour les artistes. Il existe également un manque structurel de **plateformes de production** spécialisées, notamment pour les arts audiovisuels, sonores et numériques, qui requièrent des installations techniques lourdes souvent absentes des circuits classiques, freinant ainsi le développement de ces pratiques (*Landschapstekening Kunsten 2025)*.

e. Une demande sociale forte et un rôle stratégique de l’art dans Bruxelles

Bruxelles, bien que plus petite que des capitales artistiques comme Paris ou Londres, s’est affirmée ces dernières années comme **un véritable centre névralgique de l’art contemporain**, portée par une forte présence d’artistes issu·es des écoles d’art et séduit·es par un écosystème culturel dynamique ainsi que par des loyers relativement accessibles. La multiplication des galeries et la présence de collectionneurs privés ont renforcé cette dynamique, consolidant son statut de hub majeur pour la création, la production et la diffusion artistique.

Dans une société bruxelloise confrontée à de nombreux défis, la demande en art et culture reste forte et multiforme. L’**accès à la culture constitue un droit** pour chaque personne. Pour les écoles, la Fédération Wallonie-Bruxelles a développé le PECA. L’art joue un rôle essentiel dans le développement de l’imaginaire, de l’esprit critique et de la citoyenneté.

L’art contribue également à **la cohésion sociale**, à l’animation des quartiers, à l’attractivité de la ville et au rayonnement de Bruxelles auprès des visiteur·euses, tout en nourrissant l’écosystème des industries culturelles et créatives (ICC). Selon une étude de la VUB, les ICC ont généré 3,2133 milliards d’euros de valeur ajoutée nette en 2018 (soit 3,8 % de l’économie régionale) et Bruxelles concentre la **plus grande densité d’activités créatives de Belgique**, incluant arts, médias, architecture et design. Ces chiffres constituent un signe positif : malgré les défis auxquels le secteur fait face, la création artistique et les ICC représentent un levier économique et culturel solide pour la ville et offrent un potentiel réel pour soutenir sa vitalité et son attractivité.

Soutenir la création et les infrastructures artistiques revient donc ainsi à investir dans le développement social, culturel et économique de Bruxelles.

II. Vers une politique des arts visuels ambitieuse

Au regard de ces constats, envisager une politique des arts visuels principalement à travers la production d'œuvres en espace public nous semble partiel et insuffisant. Une telle approche ignorerait la complexité des enjeux actuels et échouerait à soutenir la **vitalité multidisciplinaire de la création bruxelloise**. Plus encore, cette vision serait dommageable pour l'ensemble des secteurs artistiques de la FW-B et de la Flandre, tant la capitale concentre d'artistes et de structures clés. Il est donc urgent d'engager une concertation avec tous les opérateurs de l'écosystème pour co-construire **une politique ambitieuse** pour la métropole. Celle-ci doit embrasser le secteur dans sa globalité, en garantissant notamment une rémunération juste pour les créateur·ices et la pérennité des structures de production.

Pour la rédaction de cette note, nous avons choisi de nous concentrer sur le niveau de pouvoir communal, et plus particulièrement sur la **Ville de Bruxelles**. Une vision globale et cohérente de la politique culturelle en matière d'arts visuels implique toutefois l'intervention des différents niveaux de pouvoir et de leurs compétences respectives : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Vlaamse Gemeenschap, la COCOF et la VGC pour la culture, la Région de Bruxelles-Capitale pour les matières biculturelles et l'image de Bruxelles, ainsi que le niveau fédéral pour les institutions culturelles fédérales et la politique scientifique. La présente note pourrait ainsi être mobilisée dans différents contextes, auprès de tous ces niveaux de pouvoir à l'œuvre à Bruxelles, voire les Provinces en Wallonie.

L'objectif est d'identifier **les leviers d'action pour la Ville de Bruxelles** — pôle majeur des arts visuels — afin de déployer des mesures concrètes à l'échelle communale. Les missions essentielles de la Ville sont complémentaires et en interaction avec les rôles que les autres pouvoirs publics mentionnés jouent dans l'écosystème des arts plastiques.

Ci-dessous, nous formulons quelques pistes à court, moyen et long termes (CT, MT, LT) permettant de structurer la réflexion.

1) Inscrire l'art dans une stratégie urbaine globale

- Organiser la concertation avec les fédérations (La FAP, l'ASAP, Brussels Museums, RABKO). S'inspirer des expertises de Kunstenpunt, l'ISELP, … pour développer une vision cohérente et partagée. (CT)
- Intégrer les arts visuels dans les plans de développement urbain, social et touristique. (MT)
- Définir une vision culturelle à 10–15 ans, indépendante des cycles politiques. (MT)

2) Consolider les lieux de diffusion dans l'écosystème bruxellois

- Articuler de manière cohérente les structures bruxelloises existantes ou à venir. Qu'elles soient grandes, moyennes ou petites, elles assument des missions qui rencontrent différemment les besoins de la création, la production, la diffusion, la médiation et la conservation des œuvres ainsi que les besoins liés aux conditions de création des artistes vivant·es. (MT)
- Identifier, créer et valoriser des structures de taille moyenne qui offrent des lieux de monstration permettant aux artistes et œuvres peu visibles dans les grandes institutions, de rencontrer leur public. (CT, MT)

- Encourager une politique de médiation permettant de tisser les liens entre les visiteurs, les familles et autres structures locales (écoles, associations, ateliers, acteurs amateurs). Cette politique de médiation ne peut se faire au détriment du soutien à la création et à la production. (CT)

- Renforcer la place des arts plastiques contemporains dans les musées, les centres culturels et les centres d'art existants, à travers des collaborations et synergies intersectorielles durables. (CT - MT)

- Permettre la création de dispositifs de créations expérimentales ancrés dans les enjeux du territoire bruxellois. (MT)

- Encourager la construction de programmations cohérentes et régulières plutôt que des événements ponctuels. (CT-MT)

3) Garantir des lieux de travail aux artistes

- Mettre à disposition des ateliers de création abordables et pérennes dans des bâtiments de la Ville. (CT - MT)

- Soutenir des espaces de production partagés (ateliers collectifs). S'inspirer des Comptoirs de ressources créatives en Wallonie, ou de Morpho à Anvers. (CT - MT)

- Développer des résidences d'artistes visuel·les temporaires, y compris dans les lieux non voués aux arts plastiques. (MT - LT)

4) Soutenir financièrement et logistiquement l'écosystème local

- Mettre en place une politique durable de subventions aux artistes et les structures locales, en harmonie avec les politiques des autres niveaux politiques présentes dans la commune. (MT - LT)

- Aider les artistes et structures locales à accéder aux subventions : communication fluide, simplification administrative, transparence sur les procédures. (CT)

- Offrir un soutien administratif et un accompagnement des artistes et porteur·euses de projets. (CT - MT)

5) Intégrer l'art dans l'espace public

- Lancer des commandes artistiques publiques lors de projets urbains, avec un jury externe d'expert·es. (MT - LT)

- Associer artistes à la rénovation de quartiers, écoles, parcs ou infrastructures. (CT - MT)

- Expérimenter des œuvres temporaires pour tester des projets. (CT - MT)

- Développer des programmes de médiations autour de ces interventions (CT-MT)

6) Développer la médiation et les liens avec l'éducation et la population

- Collaborer avec les écoles, les académies d'art et autres associations éducatives (CT-MT-LT)
- Favoriser projets participatifs et ateliers ouverts. (MT - LT)
- Travailler avec jeunesse, comité de quartiers et acteurs sociaux. (MT - LT)

7) Initier ou s'associer à des collaborations régionales

- Initier un processus permettant la coopération avec d'autres communes, et des agences régionales afin de mettre en place une politique favorable aux arts visuels. (CT-MT-LT)
- Développer des initiatives artistiques entre plusieurs communes pour augmenter l'impact des initiatives. (MT-LT)

8) Assurer une communication inclusive

- Accorder de l'importance à tous les opérateurs des arts visuels sur le territoire de leur commune, indépendamment des sources de financement. (CT - MT)
- Valoriser la présence d'artistes dans la communication de la ville, en accordant une attention sur la partie invisible du travail. (CT - MT)

9) Élargir les critères d'évaluation de l'impact au-delà de la dimension de fréquentation

- Mesurer les effets sur la cohésion sociale, la participation citoyenne et l'attractivité résidentielle. (MT - LT)
- Suivre la vitalité de l'écosystème créatif local : cartographie des artistes et des opérateurs sur le territoire. (CT - MT)

10) Assurer la continuité politique

- Stabiliser le financement sur plusieurs années. (CT - MT - LT)
- Garantir l'autonomie artistique des institutions. (CT - MT - LT)

CONCLUSION

En résumé, la fermeture de la Centrale met en lumière la fragilité des structures de taille moyenne et la précarité persistante du secteur des arts visuels à Bruxelles. Pourtant, c'est dans ces lieux que la création artistique se manifeste comme un moteur essentiel de cohésion sociale, de rayonnement culturel et de dynamisme économique pour la ville. Le secteur se tient prêt à conseiller et à partager ses ressources, son expertise et ses réseaux avec tous les pouvoirs publics, afin de poser les bases solides pour une politique culturelle durable en faveur des arts visuels. Notre mobilisation témoigne de notre volonté commune de préserver et de renforcer cet écosystème artistique vital pour Bruxelles, ses artistes et ses habitant·es.

REMERCIEMENTS

Nous remercions Dirk De Wit de Kunstenpunt pour son regard extérieur et son expertise dans l'analyse du secteur.

CONTACT

Brigitte Neervoort : brigitte@rabbko.be
Julie Nicod : j.nicod@ccwb.be

SOURCES

- Pétition : La fermeture de la Centrale for contemporary art, c'est NON !
- Arts plastiques en danger : communiqué de presse cosigné par ASAP, LaFAP, RABKO, 50° NORD - 3° EST, ASTRAC, Brussels Museums, NICC, décembre 2025
- Travailleurs et travailleuses des arts plastiques, visuels, numériques, de l'espace, des arts appliqués, du design et de la mode et de l'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles : portrait socioéconomique, Isabelle Paindavoine, Observatoire des Politiques Culturelles, janvier 2025
- Arts Plastiques et Numériques : Bilan 2023, Administration générale de la Culture, Service général de la Création artistique
- Cadastre de l'emploi dans le secteur culturel sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Christophe Levaux (dir.), Louise de Brabandère, sous la coordination de Jean-Gilles Lowies et de Maud Van Campenhoudt, Observatoire des Politiques Culturelles, mars 2025
- Un fil rouge pour la culture, recommandations pour une politique culturelle bruxelloise avisée, RABKO, juillet 2024 (ook beschikbaar in NL)
- Mémorandum pour lieux de création artistiques 2025-2030, Brussels Artist-Run Network, juin 2025 (ook beschikbaar in NL)
- Landschapstekening Kunsten 2025, een analyse van de trends en ontwikkelingen in het professionele kunstenveld van Vlaanderen, Kunstenpunt, september 2025 (also available in English)
- Loont passie ? Onderzoek naar de sociaal-economische positie van kunstenaars in Vlaanderen, Vlaamse Overheid, 2022
- Beeldende kunst in centrumsteden, Dirk De Wit, Kunstenpunt, juli 2023
- L'impact économique des industries culturelles et créatives dans la Région de Bruxelles-Capitale, Dr. Marlen Komorowski, VUB, octobre 2020 (ook beschikbaar in NL)